

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CEYZERIAT DU 04 JUILLET 2024**

**N° 39**

Le conseil municipal a été convoqué le 28 juin 2024 pour le jeudi 04 juillet 2024 à 20h00.

Ordre du jour joint à la convocation.

- Approbation du compte-rendu du 30 mai 2024.
- Désignation d'un secrétaire de séance.

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juillet, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Ceyzériat s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de M Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Présents : M FLOCHON Jean-Yves Maire, M POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Mme FRANCK Isabelle, M CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, M CARMINATI Alexandre adjoints.

Mmes ECOCHARD Laurence, FROMENT Josette, BAILLY Delphine, MICHAUD Gaëlle, NAGA Cécile, POLIZZI Sylvie, Mrs BERTEAUX Pascal, BOURGIER Jean-Jacques, BRANCHE Pascal, JARNET Ludovic, THEVENARD Sébastien, DUSSURGET Jean, RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain.

Excusée : Mme PONCETY Claire

Absente : Mme PERROT Isabelle.

Mme PONCETY Claire, a donné pouvoir écrit de voter en son nom à M DUSSURGET Jean

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Isabelle FRANCK est nommée secrétaire de séance.

## **I – Finances, Personnel Communal, Communauté d'agglomération, Communication (J.Y. FLOCHON)**

### **1.1. Personnel communal : tableau des emplois permanents (délibération N° 24-48)**

Monsieur le Maire a informé l'assemblée sur les recrutements en cours pour assurer le bon fonctionnement du service technique communal. Un nouveau responsable, en remplacement de M. Blanchard (retraite), fera son arrivée au 1<sup>er</sup> octobre, et un nouvel agent technique a également été recruté pour pallier le départ de M. Paris. Un troisième agent étant également sur le départ, un troisième recrutement est en cours, « *avec plusieurs candidatures solides en cours d'étude* », comme l'a souligné le maire-adjoint en charge des travaux Alexandre Carminati.

Suite à ces mouvements au sein du personnel, il convient de modifier le tableau des emplois permanents.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification du tableau des emplois permanents de la commune présenté, à compter du 01 septembre 2024.

### **1.2. Mobilités : positionnement des arrêts de bus (délibération N°24-59)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le schéma de desserte des bus, dont l'arrivée reste programmée pour la rentrée. Les 13 allers-retours en direction de Bourg-en-Bresse sont confirmés et les horaires de desserte sont d'ores et déjà disponibles en ligne sur le site du service de transport en commun de Grand Bourg Agglomération.

Il ressort de cette présentation, et conformément à l'information qui a été donnée au maire dans les jours précédents, que pour des contraintes à la fois de sécurité et à la fois liées à la longueur du parcours, que la desserte de Ceyzériat comportera seulement trois arrêts au lieu des quatre envisagés. Le bus desservira « en miroir » la zone d'activité de la Teppe, Domagne et la mairie, mais ne pourra plus s'arrêter, comme indiqué lors des réunions de quartier, sur le site des Soudanières.

Cette évolution a suscité des réactions de la part de l'assemblée pour regretter la disparition de cet emplacement situé à proximité du pôle d'emploi majeur du site des organisations d'élevage et de son premier employeur l'entreprise Okteo.

Le conseil municipal tient dès lors à exprimer publiquement son souhait de voir revu dès que possible ce schéma de desserte.

Le Conseil municipal n'en reconnaît pas moins l'intérêt majeur de cette desserte, assortie d'une fréquence de treize allers-retours quotidiens, ce qui constitue une avancée considérable pour la commune de Ceyzériat. Il est ainsi rappelé qu'avec un aller/retour par heure, la ligne 10 offrira une desserte directe et régulière depuis 12 communes, à destination de Bourg-en-Bresse.

De nombreuses zones d'activités et d'emplois seront desservies : ZA d'Attignat, hôpital Fleyriat avec un nouvel arrêt plus proche de l'entrée du centre hospitalier mais également Renault Trucks, la ZA des Fougères à Saint-Just et la ZA de la Teppes à Ceyzériat. Les étudiants pourront également se rendre directement à la Charité Université. Et en période de vacances, les samedis et l'été, elle assurera la desserte de la Plaine Tonique.

En conclusion, le conseil municipal prend acte de ce schéma de desserte, et exprime à l'unanimité le souhait, qu'à l'issue d'une période expérimentale, une nouvelle discussion puisse être engagée avec les services de Grand Bourg Agglomération et de son entreprise délégataire du service de transport en commun.

### **1.3. Acquisition des parcelles aux platières (délibération N°24-50)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à des négociations le conseil départemental a accepté la vente à la commune des parcelles situées « Bief de Veau » sur l'emplacement réservé N° 6 au PLU (Création d'une voie douce) cadastrées :

- D 907 de 436m<sup>2</sup>
- D 910 de 316m<sup>2</sup>
- D 1063 de 935m<sup>2</sup>
- D 1064 de 989m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes au prix de 14€ le m<sup>2</sup>, comme convenu avec le conseil départemental.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents autorise l'acquisition des parcelles ci-dessus au prix de 14€ le m<sup>2</sup> soit 2676m<sup>2</sup> pour 37 464€.

## **II – Finances, Bâtiments (C. CARTE)**

### **2.1 Maitrise d'œuvre de la salle des familles (délibération N° 2024-51)**

Monsieur le Maire, rappelle qu'une procédure de consultation a été lancée concernant la salle des familles.

Un avis de marché a été envoyé pour publication le 31/05/2024. La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 21/06/2024.

16 offres ont été remises.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation.

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, assistant à maîtrise d'ouvrage, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par DELERS & ASSOCIES pour un montant provisoire de rémunération de 149 625,00€ HT. Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

### **2.2 Implantation d'un distributeur automatique de pizzas.**

Le gérant du restaurant « Cézé restauration » a sollicité l'autorisation d'installer un distributeur automatique de pizzas. Il sera installé « route de Jasseron » sur le parking en face de la poste. Le génie civil et l'implantation de la borne sont réalisés. L'alimentation électrique est à la charge du demandeur.

Une convention d'occupation du domaine public est établie entre la commune et « Cezé restauration » moyennant un loyer de 200€ HT/mois.

### **2.3 Groupement de commandes pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.**

Le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables.

### **2.4 Fonds de concours pour les recharges de véhicules électriques**

Le conseil municipal approuve le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours. Cette subvention couvre 75 % du coût hors taxes de l'opération, dans la limite de 22 000 € HT maximum par commune, ce qui couvre l'installation d'une première borne électrique.

### **2.5 Modification des statuts du syndicat d'énergie et de e-communication**

Les nouveaux statuts proposés par le SIEA permettent de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres et, dans le cas des IRVE, le SIEA pourra effectuer une prestation de services pour la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques. Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

### **2.6 Point de valorisation financière et fiscale 2023**

Monsieur Carte présente au conseil municipal le document de valorisation financière et fiscale 2023, établi par la direction des finances publiques qui correspond aux indicateurs présentés lors du vote du budget.

## **III – Travaux, voirie, sécurité (Alex CARMINATI)**

### **3.1 Point sur l'avancement des travaux**

Les traçages sont terminés.

Les travaux d'assainissement doivent se terminer courant juillet.

## **IV – Urbanisme (C. POMMERUEL)**

### **4.1 Commission urbanisme du 02 juillet**

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Demande en date du 29 mai 2024 de Lucas MAZUY

Sur un terrain situé 136 rue de la Gare

Parcelles N° 222, 0015, 221, 0014, 205, 0013, 329 & 331 Section AI situées en zone UB

D'une superficie totale de 4274 m<sup>2</sup>

Pour construction d'une maison d'habitation

Demande en date du 11 juin 2024 de SCI IMOES

Sur un terrain situé Rue Jérôme Lalande

Parcelle N° 402 Section AI située en zone UAc

D'une superficie totale de 1841 m<sup>2</sup>

Pour réhabilitation d'un bâtiment en habitation de 9 logements

## DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Demande en date du 28 mai 2024 de EPF DE L'AIN

Sur un terrain situé Le Village

Parcelles N° 103 & 102 Section AL situées en zone UAc

D'une superficie totale de 2183 m<sup>2</sup>

Pour division foncière en vue de construire

Demande en date du 03 juin 2024 de Thierry ISLEK

Sur un terrain situé 32 rue des Carpates

Parcelle N° 533 Section AH située en zone UB

D'une superficie totale de 640 m<sup>2</sup>

Pour édification d'un mur de clôture en limite de voirie

Demande en date du 04 juin 2024 de Marie GUILLERMIN

Sur un terrain situé 191 chemin de la Grande Fontaine

Parcelle N° 144 Section AI située en zone UB

D'une superficie totale de 101 m<sup>2</sup>

Pour changement des menuiseries

Demande en date du 13 juin 2024 de Brigitte THIAM

Sur un terrain situé 273 chemin de morillon

Parcelle N° 1032 Section D située en zone UB

D'une superficie totale de 2078 m<sup>2</sup>

Pour transformation du garage en pièces habitables

Demande en date du 13 juin 2024 de Michel PRABEL

Sur un terrain situé 34 chemin du Four

Parcelle N° 343 Section AC située en zone UB

D'une superficie totale de 1032 m<sup>2</sup>

Pour remplacement d'une porte par une baie vitrée

Demande en date du 13 juin 2024 de Thierry ZOLEMIAN

Sur un terrain situé 111 route de Tréconnas

Parcelle N° 463 Section AM située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 747 m<sup>2</sup>

Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

Demande en date du 21 juin 2024 de VRC FINANCIERE

Sur un terrain situé 34 rue Jean Jaurès

Parcelle N° 224 Section AL située en zone UA

D'une superficie totale de 181 m<sup>2</sup>

Pour réfection de la toiture

Demande en date du 26 juin 2024 de Christian PAQUET  
Sur un terrain situé 10 allée des Sorbiers  
Parcelle N° 378 Section AB située en zone UB  
D'une superficie totale de 894 m<sup>2</sup>  
Pour installation de panneaux photovoltaïques en sur-imposition de toiture

#### DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande en date du 31 mai 2024 de Monsieur MICHEL  
Sur un terrain situé Rue des Faulx  
Parcelles N° 287 & 291 Section AK situées en zone UB  
D'une superficie totale de 1122 m<sup>2</sup>

Demande en date du 22 juin 2024 de Monsieur CALIS  
Sur un terrain situé 4 rue de la Renaissance  
Parcelle N° 309 Section AB située en zone UB  
D'une superficie totale de 966 m<sup>2</sup>

#### DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande en date du 29 mai 2024 de NOTAIRES CONSEILS  
Sur un terrain situé Les Teppes du Chêne  
Parcelle N° 100 Section AM située en zone 1AU1  
D'une superficie totale de 1035 m<sup>2</sup>

Demande en date du 29 mai 2024 de Maître Antoine SCHERMESSER-SCHOFF  
Sur un terrain situé Côte Blanche  
Parcelles N° 6, 239, 595, 593 et 594 Section AH situées en zone UB & A  
D'une superficie totale de 6793 m<sup>2</sup>

Demande en date du 06 juin 2024 de Maître Laure JACQUET  
Sur un terrain situé 21 rue Joseph Bernier  
Parcelles N° 247 & 915 Section AL situées en zone UAc  
D'une superficie totale de 193 m<sup>2</sup>

Demande en date du 21 juin 2024 de Maître Barbara BREUIL  
Sur un terrain situé 12 allée de la Marcellière  
Parcelle N° 254 Section AI située en zone UB  
D'une superficie totale de 481 m<sup>2</sup>

Demande en date du 21 juin 2024 de SCP MATHIEU PONS  
Sur un terrain situé 1 chemin de la Bartelière  
Parcelles N° 67 & 781 Section AL situées en zone UA  
D'une superficie totale de 1882 m<sup>2</sup>

### **V – Vie scolaire et périscolaire (C TRENTESAUX)**

#### **5.1 Projet de réaménagement de la cour de l'école maternelle**

La commission scolaire a étudié, avec Cyril Szewe, chef de projet des petites villes de demain, le retour de l'enquête proposée aux enseignants sur l'aménagement futur de la cour de récréation.

Les enseignants étaient satisfaits de cette proposition. Monsieur Szewe a fait un compte rendu aux enseignants et parents délégués lors du conseil d'école le 19 juin. Les objectifs pour aménager la cour de 716 m<sup>2</sup> sont : la végétalisation, créer des espaces ombragés, gérer les

eaux pluviales, créer des jardins pédagogiques, mettre en place de nouveaux jeux ainsi qu'un bac à sable et garder des espaces pour rouler en vélo.

La commission ira prochainement visiter d'autres cours de récréation qui ont été aménagés récemment.

## **5.2 Conseil d'école élémentaire du 07 juin**

Les effectifs prévus à ce jour sont de 204 élèves inscrits (pour 190 à la rentrée 2023) soit une moyenne de 25,5 élèves par classe répartis comme suit : 49 CP, 38 CE1, 46 CE2, 40 CM1 et 31 CM2.

Conformément au vote du budget le mobilier a été acheté et livré pour aménager la nouvelle bibliothèque.

L'intervenant musical, Thibaut Larue, intervient dans toutes les classes toute l'année à raison de  $\frac{3}{4}$  h par classe. Une restitution du travail accompli a eu lieu le 10 juin pour le cycle 3 dans la salle du Vallon et le 24 juin au centre festif pour le cycle 2. La municipalité est remerciée pour le prêt de la salle.

Projet foot : une initiation en 3 séances a été animée par l'OSR 01 aux élèves de CP/CE1. Cette animation a été très appréciée par les élèves et les enseignants.

Le rallye Math : Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont participé aux 2 épreuves du rallye Math. Les CE2 de la classe de Mme Chanel ont été sélectionnés pour participer à la finale et ont été classés 1er dans leur catégorie.

Atelier Philo : suite à un appel à projet de la région, les CE2/CM de la classe de Mme Tissot ont bénéficié de 6 séances avec Mme Bobelyn. Chaque élève avait un cahier de bien-être. Les activités ont été suivies avec sérieux mais cela n'a pas permis d'améliorer le climat de classe qui est difficile.

Les sorties : les CM sont allés à Lyon visiter le musée des Confluences ainsi que le quartier historique. Les CP/CE1 sont allés visiter la ferme pédagogique à Simandre. Les CE1/CE2 sont allés au théâtre pour assister à un spectacle intitulé « la machine à liberté » et les CE1/CE2 sont allés aux grottes de Labalme pour conclure le travail sur le cycle de l'eau. Les sorties sont financées par le Sou des écoles.

La fête de l'école, animée par le Sou des écoles a eu lieu le 28 juin, et tous les enfants de l'école ont participé ce mardi à la journée olympique organisée sur le stade.

La remise des calculatrices offertes par la municipalité aux CM2 qui quittent l'école pour le collège, aura lieu le 6 juillet.

## **5.3 Le conseil d'école maternelle a eu lieu le 18 juin.**

Les effectifs prévus pour la rentrée sont de 86 élèves soit 23 de moins que l'année précédente (ce qui justifie la fermeture d'une classe). 45 GS rejoignent le CP En prévision, ce qui donne une moyenne de 21, 5 élèves par classe. Il y aurait donc 25 PS, 26MS et 35 GS.

Les sorties scolaires: les PS/MS sont allés à la ferme pédagogique à Ambronay et visiter l'abbaye. Les GS sont allés au musée de Chinreuil à Pont de Vaux. Les sorties sont également financées par le SOU.

## **5.4 Tarif cantine- temps méridien**

Suite à l'augmentation du coût des denrées et des charges notamment le prix du gaz, la commission propose d'augmenter le prix du temps méridien de 0,10 € ce qui porte le prix du repas et des 2h de surveillance à 4,60€. Le prix du repas adulte passera à 6 € et la désinscription tardive à 2,30 €.

Ces tarifs prendront effet dès la rentrée scolaire 2024.

## **VI – Sport -Action Sociale (C. TAVEL)**

### **6.1 Planning salles de sports**

La répartition dans les gymnases a été faite. Les créneaux restent inchangés pour chaque association.

Le planning pour les salles de la mairie s'est fait ce 04 juillet.

La commission a été informée par L'OSR que Monsieur Chanel a créé sa propre société et qu'il ne fait plus partie de l'association.

### **6.2 AG de l'ADMR de Ceyzeriat du 25 juin 2024 (SSIAD ET SAD)**

SSIAD : L'association compte 5 administrateurs 2 salariés administratifs et 19 salariés d'intervention.

#### 1) Bilan moral

- L'année a été marquée par la canicule, l'actualisation du projet de service et l'audit interne
- Une meilleure reconnaissance dans la tarification de la prise en charge en soin (ex : cotation pour la prise en charge d'une personne par 2 soignants)
- Acceptation de l'appel à candidature pour 10 place ESA

#### 2)Activités :

51 lits financés, 63 personnes aidées dont 3 porteurs de handicap

Bilan financier :

+ 20 305,51 euros contre – 20 254,31 euros l'année dernière

Projet 2024-2025 : mise en place du service ESA qui se positionne sur le secteur de saint Rambert en Bugey et Ambérieu

Poursuite de la mise en place d'activités de convivialité

Poursuivre la valorisation du nouveau mode de financement

Lors du renouvellement du bureau il est annoncé la démission de la secrétaire, de la trésorière et du président.

Un hommage tout particulier de la commune a été adressé à M. Jean-Louis Guyot pour son action à la tête de l'ADMR pendant 48 ans.

SAAD (SERVICE d'AIDE et D'ACCOMPAGNEMENT AU DOMICILE) :

L'association comprend 5 administrateurs bénévoles, 23 salariés 1 personne gérant la téléassistance

Sur la commune de Ceyzeriat : Famille 445 h ; Personnes âgées : 5008 h ; Domaine du Handicap : 153 h

Soit au total 5 606h, 7 téléassistances et 1146 repas distribués

Sur tout le secteur, l'ADMR a réalisé 22 662 heures, livré 5 930 repas et mis en place 30 abonnements de téléassistance

#### Projet 2024 :

- Formation du personnel
- Poursuite de la mutualisation avec les 2 vallées
- Améliorer le partenariat avec les élus
- Promouvoir le bénévolat
- Veiller à la gestion des coûts

Rapport financier : le résultat de l'année est déficitaire à hauteur de 46 204,78€

Pas de modification au niveau des administrateurs

Il est à noter que la micro crèche et le programme Haissor ne sont plus gérés par l'association locale mais par la fédération. Il en a été de même il y a quelques années avec les travailleuses familiales.

### **6.3 AG CSC basket du 28 juin 2024**

Nombre de licenciés total du club : 267. Toutes les catégories sont présentes au club, des U5 aux séniors, en passant par le basket loisir. Une organisation à flux tendu : trouver des entraîneurs, organiser les créneaux d'entraînements, assurer les tables de marques. Le club dispose de deux gymnases sur Ceyzeriat et de 2 gymnases aux alentours. Remerciements aux collectivités qui les accompagnent. À l'honneur tous ceux, jeunes et moins jeunes, qui contribuent chaque week end à ce que les matchs puissent se dérouler. Le club doit utiliser les infrastructures en bonne intelligence, utiliser au mieux l'eau et l'électricité, trier et laisser le plus propre possible.

Le CSC a reçu le solde financier de l'association de basket de Simandre qui a été dissoute. Le bureau a décidé d'utiliser prochainement cette somme pour l'accompagnement de la formation de nos entraîneurs coaches.

#### Bilan Sportif

##### Ecole de basket :

- Nouveauté cette saison, des basketteurs en herbe avec la catégorie U5. Le but de cette catégorie est de faire découvrir le basket aux enfants avec leurs parents.
- Résultats de la saison :
  - o U13 F : Elles ont évolué en 2ème série et ont fini la saison par une victoire.
  - o U13 G2 : Deuxième équipe en catégorie U13 et évoluant en 2ème série, champion de l'Ain
  - o U18F : Elles finissent vice-championnes de l'Ain.
  - o U15 G1 : monte en région en région au niveau R3.
  - o U20 : Pour la première fois de l'histoire du club, joueurs et coach ont réussi à qualifier l'équipe en R1 soit la division la plus haute de la catégorie.

#### Bilan financier

- Dépenses : 79 410.50€
- Recettes : 85 022.83€

Soit un résultat positif de 5 612.33€

Les entrées importantes sont la farfouille (6000€ de bénéfice) et les cotisations des membres (41916€).

Les dépenses importantes : fédération et comité : 24 257,28€ (engagement, cotisation arbitrage, fautes techniques)

Entraîneurs : 13 247,6€ (honoraires, frais déplacements, formations)

Achat matériel : 8000€

Frais de bureau 935€ (poste, frais bancaire, petite fourniture)

Les disponibilités s'élèvent à 60 151,15€.

### **6.4 AG Gym plurielles du 28 juin 2024**

La mairie est remerciée pour la subvention et le prêt des salles.

Le nombre d'adhérents est de 316 contre 264 l'année dernière dont 119 nouveaux adhérents  
Les âges vont de 19 ans à 87 ans ; 34 hommes pour 282 femmes

152 adhérents sont de la commune, 41 de Montagnat, 27 de Revonnas, 18 de Jasseron, 7 de Saint Just, 8 de Bourg en Bresse et 63 autres.



Les cours de l'année avec options : Yoga de l'Energie, Vini Yoga, Qi Gong, Zumba Fitness

L'association compte 2 salariés et 6 auto-entrepreneurs.

Ateliers-découvertes : La Sophrologie, la marche nordique, le Yin Yoga

19h de cours proposés par semaine soit 715h à l'année.

Départ ce jour à la retraite de Mme De Boni qui sera remplacée par M Tran Jacky

A chaque cours 2 référents sont nommés (ils font le lien entre le conseil d'administration, le professeur et les adhérents)

Année 2024 : cours nouveaux :

Cycle de Sophrologie : 4 cycles de 5 séances ouvert à 15 personnes maximum.

Cours de marche nordique le lundi à 15h30. Inscription obligatoire. Maximum 30 personnes.

Les bâtons ne sont pas fournis par l'association.

Cours de Yin Yoga le samedi matin pendant 1h15 tous les 15 jours.

Début de la saison le 2 septembre avec possibilité de faire des essais sur le mois de septembre.

Bilan financier : Dépenses : 38 833 ,74€ (36 802,39€ de rémunération)

Entrée 50 172,63€ (48 564€ de cotisation)

Résultat de l'année : 11 338,89€

Total disponibilités de l'association : 41 873,14 euros

### **6.5 Les 12h de Ceyzeriat**

La course a été organisée par l'association sport Nat, proposant 12 tours de 6 km avec 300 m de dénivelé positif.

Une première qui a été une réussite avec la participation de 97 solos et de 23 équipes de 2 à 3 coureurs.

Les sportifs ont remercié l'association pour la très bonne organisation qui a été dans les détails.

Le pont de la SNCF a été repeint avec une fresque.

L'association a bénéficié de nombreux sponsors.

## **VII – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (I.FRANCK)**

### **7.1 Commission culture du 26 juin**

La commission s'est réunie le 26/06 pour préparer les festivités du 13/07 et la commémoration du 14/07.

La commission remercie l'Union Musicale cette année encore pour l'organisation de la fête populaire du 13/07 avec cette année le retour très attendu du concours de pétanque le samedi après-midi en préambule du repas et de la soirée dansante.

Pour la part municipale, c'est la société PYRAGRYC qui sera en charge du tir du feu d'artifices à partir de 22h45. Mme Franck remercie Jean-Jacques Bourcier qui se chargera de l'extinction de l'éclairage public et de son réenclenchement après le feu.

Josette et Sylvie étant absentes, c'est le Sou des Ecoles qui organisera la Retraite aux Flambeaux. Remerciements à Jean Dussurget pour sa forte contribution.

Concernant le 14/07, la cérémonie aura lieu à 11h aux Monuments aux Morts.

### **7.2 Tarifs caution électrique théâtre de verdure**

Il avait été décidé lors de sa mise en place de demander un chèque de caution aux associations pour le prêt du coffret électrique lors de la mise à disposition du théâtre de verdure. Le montant de la caution correspond au coût du coffret en cas de perte ou de détérioration. Afin de valider officiellement cette décision il convient de délibérer afin de pouvoir encaisser cette caution si cela s'avérait nécessaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le tarif de 700€ de caution pour l'emprunt du coffret électrique du théâtre de verdure.

### **7.3 Organisation des cérémonies**

Une réunion avec Passeurs de mémoire a eu lieu le 26/06 pour faire un point sur les commémorations. Il a été convenu que son Président Jean Marc GAU prendrait rendez-vous avec l'école élémentaire afin de savoir si l'école souhaitait intervenir lors des prochaines commémorations, sous quelle forme et le cas échéant de faire remonter l'information à la commission culture et au CME. Il nous paraît important de redonner une place à l'école si elle le souhaite lors des cérémonies tout en préservant le rôle important du CME.

Plusieurs membres de Passeurs de mémoire étant absents une prochaine réunion aura lieu à la rentrée afin de préparer le 11 novembre et pour connaître les suites données par l'école. Il a été également évoqué longuement la préparation de la journée du 07/09 avec l'inauguration officielle de la Cabane du Maquis réhabilitée qui aura lieu à 12h et qui sera précédée d'un dépôt de gerbe sur la stèle du soldat Gauvin à 9h30 et à 10h d'une balade animée de la Mairie à la cabane du maquis. Remerciements à l'association Passeurs de Mémoire et à tous les bénévoles pour ce beau travail de réhabilitation et de Mémoire.

### **7.4 Journées festives**

Après un retour en images lors du dernier conseil, Madame Franck présente le bilan financier de l'évènement. Le total des dépenses se monte à 7779.32€ avec 2 gros postes : la soirée cabaret et la troupe d'animation CLIVRA : Les recettes générées par la manifestation sont :

-2510 € pour les entrées de la soirée cabaret

-1300 € pour les différents sponsors que nous remercions une fois de plus

-1000 € de subventions GBA

Pour équilibrer le budget du Comité d'Initiative, 3000€ seront versés par la Mairie dont 2000 € déjà réglés. Le conseil municipal valide la proposition de 1000 € en solde à l'association qui a permis de réaliser ce bel évènement. Remerciements au comité d'Initiative. Pour rappel 6000 € avait été budgétés pour l'évènement. La Commission a travaillé avec le comité pour réduire le plus possible ce montant tout en préservant la qualité des intervenants. Remerciements à Josette, Sylvie, Claire et Jean membres de la commission pour leur implication dans ce projet.

## **VIII – Questions diverses**

### **8.1 Prochain conseil municipal**

Le jeudi 19 septembre à 20h.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,